

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 novembre 2016  
~~~~~

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BA ZAE LA GARRIGUE ST ANDRÉ DE SANGONIS
BUDGET ANNEXE ZAE LA GARRIGUE ST ANDRÉ DE SANGONIS 2016.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 novembre 2016 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Chantal COMBACAL, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Madame Lucie TENA, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, M. José MARTINEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Amélie MATEO, Monsieur Jean-François SOTO, M. Philippe MACHETEL, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Christian VIOLING -Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations :

M. René GOMEZ à Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Guy-Charles AGUILAR à M. Philippe SALASC, Madame Evelyne GELLY à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE

Excusés :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Grégory BRO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 23	Présents : 34	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.5211-36, R.5211-13 et L.1612-20,

VU le vote du budget annexe ZAE La Garrigue en date du 25 janvier 2016,

CONSIDERANT que les crédits prévus au budget annexe 2016 s'avèrent incorrects au sein des chapitres 011 et 042 de la section de fonctionnement, ainsi qu'au sein des chapitres 040 et 16 de la section d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les virements et augmentations de crédits suivants à l'intérieur de la section de fonctionnement et de la section d'investissement :

- **Chapitre 011 « Charges à caractère général »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 1 266 000€ sur l'article 6045, afin de prendre en compte une écriture d'ordre budgétaire correspondant à la cession des terrains au concessionnaire Territoire 34, suite à l'acte notarié du 22/12/15 qui n'avait pas encore été prise en compte dans la comptabilité de ce budget annexe (crédits budgétés sur l'exercice 2016 en recettes mais pas en dépenses)
- **Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 1 266 000€ sur l'article 7133, afin de prendre en compte l'écriture de stocks de fin d'année correspondant à l'inscription supplémentaire réalisée sur l'article dépenses 6045 (crédits non budgétés sur l'exercice 2016)
- **Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en dépenses de 1 266 000€ sur l'article 3354, afin de prendre en compte l'écriture de stocks de fin d'année correspondant à l'inscription supplémentaire réalisée sur l'article dépenses 6045 (crédits non budgétés sur l'exercice 2016)
- **Chapitre 16 « Emprunts »** : il est proposé de procéder à une augmentation de crédits en recettes de 1 266 000€ sur l'article 1641, afin d'équilibrer la section d'investissement suite à la correction réalisée sur le chapitre dépenses 040;

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessous d'un montant de 1 266 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement et de 1 266 000€ d'augmentation de crédits au sein de la section d'investissement du budget annexe ZAE La Garrigue à St-André-de-Sangonis 2016.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
011-6045 « Achat d'études, prestation de service sur terrains » - DE (dépendances)		1 266 000,00€
042-7133 « Terrains aménagés » - DE (recettes)		1 266 000,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-3354 « Terrains aménagés » - DE (dépendances)		1 266 000,00€
16-1641 « Emprunts » - DE (recettes)		1 266 000,00€

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1378 le 24/11/16
Publication le 24/11/16
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 24/11/16
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20161121-lmc192606-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

